



Nouveau coronavirus Covid-19

Consignes pour élève/étudiant à suspicion d'infection
afin de limiter la contamination d'autres personnes.



OMC
Office du Médecin Cantonal

HPCi | hygiène, prévention et
contrôle de l'infection

Le masque de soin reçu en consultation doit être porté jusqu'à sa chambre.

Mesures de prévention

- Installation dans une chambre seul, porte fermée. Les repas sont à prendre dans la chambre.
- Interdire toute visite et éviter les contacts.
- Toute personne qui a besoin d'entrer dans la chambre plus de 15 minutes doit porter un masque de soin. Elle doit impérativement se laver/désinfecter les mains après en être sortie.
- Aérer la pièce en ouvrant la fenêtre 5 minutes au minimum 3 fois par jour.
- L'élève/étudiant ne doit quitter la chambre que si nécessaire.
- Il doit porter son masque de soin lors de ses déplacements en dehors de la chambre (par ex : salle de bains, toilettes).
- Il doit utiliser des affaires de toilette exclusives qui ne doivent pas être utilisées par d'autres personnes.
- Il doit se laver régulièrement les mains.
- L'élève/étudiant ne doit pas assister aux cours (y compris les examens), ni participer à une activité intra ou extrascolaire.

Si l'état se dégrade

- Se rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche en voiture privée si possible ou en ambulance (appel au 144 en leur indiquant être un patient à suspicion d'infection au nouveau coronavirus)
- Porter le masque dès la sortie de la chambre jusqu'à la prise en charge à l'hôpital.

Résultats de laboratoire

Covid-19 positif	<ul style="list-style-type: none">• Hospitalisation organisée par le médecin.• Prévoir le transport en voiture privée.• L'élève/étudiant doit porter son masque dès la sortie de la chambre jusqu'à celle de l'hôpital.• À l'hôpital, annoncer à la réception le « patient infecté au Covid-19 », sans le faire patienter en salle d'attente.• Prévoir la désinfection complète de la chambre
Covid-19 négatif	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les mesures listées ci-dessus ne sont plus nécessaires, l'élève/étudiant peut reprendre une vie sociale normale.